



## ***Treizième Assemblée des États Parties à la Convention sur les armes à sous-munitions***

### **Implementation Support**

Point 10k de l'ordre du jour  
Déclaration prononcée par  
**S.E. M. Julien Thöni**  
**Représentant permanent de la Suisse**  
**auprès de la Conférence du désarmement**

Genève, le 18 septembre 2025

---

Monsieur le Président,

Je tiens à remercier la Directrice de l'Unité d'appui à l'application pour sa présentation de ce jour et les différents documents qu'elle a soumis à la considération de cette Assemblée.

L'Unité apporte un appui essentiel à la Convention. Permettez-moi d'exprimer l'appréciation sincère de la Suisse pour le travail effectué au cours de l'année écoulée, qui s'avère d'autant plus important dans le contexte des développements récents et alors que nous nous dirigeons vers la 3<sup>ème</sup> Conférence d'examen de notre Convention.

Nous avons pris bonne note du Plan de travail et du budget de l'Unité d'application pour 2026. Nous saluons le fait que le soutien par l'Unité d'appui à la Présidence et le Comité de coordination dans l'accomplissement de leurs tâches tout comme le soutien aux États parties dans la mise en œuvre des dispositions de la Convention y figure en

bonne place. Il s'agit là de tâches essentielles du mandat octroyé à l'ISU contribuant à ce que les Etats parties avancent dans la réalisation de objectifs de la Convention.

La Suisse remercie également l'Unité l'appui pour la circulation des documents relatifs à son financement et de possibles lignes directrices pour le programme de parrainage. Nous continuons d'étudier ces documents qui ont été publiés uniquement au cours de la semaine. Nous estimons qu'ils pourront constituer une base de discussion utile l'année prochaine à l'occasion de la Conférence d'examen. Une des fonctions de celle-ci est en effet d'évaluer en détail le fonctionnement de la machinerie sous-tendant la mise-en-œuvre de la Convention et de prendre des décisions visant à l'ajuster si cela s'avère nécessaire.

Monsieur le Président,

Au regard de l'importance de l'ISU pour le bon fonctionnement de la CCM, la Suisse soutient activement l'Unité. Elle fournit bien entendu une contribution financière au titre du mécanisme adopté lors de la 1<sup>ère</sup> Conférence d'examen, y compris une contribution de nature volontaire.

La Suisse finance par ailleurs le soutien en nature fourni par le Centre international genevois pour le déminage humanitaire (GICHD), qui héberge l'Unité en son sein.

Ce soutien en nature du GICHD est défini par l'Accord d'hébergement entre la Convention et le Centre. La liste des services fournis comprend la gestion des ressources humaines, la mise à disposition des bureaux et salles de réunion, les installations informatiques, les services d'archivage, les autres services d'infrastructure, les services financiers et de comptabilité et les services juridiques. Pour l'année 2024, le GICHD a estimé la valeur de son soutien à l'ISU à CHF 110'315.

Je tiens par ailleurs à relever que lorsque la Convention décide de tenir une réunion intersession, comme cela a été le cas cette année, le montant du soutien du GICHD à la Convention doit être multiplié par deux.

En tout état de cause, la Suisse tient à exprimer également son appréciation au GICHD pour la manière dont il s'acquitte de ses obligations au titre de l'accord d'hébergement et pour l'appui apporté à l'ISU.

Je vous remercie.